

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-188 du 8 Juillet 1980

portant nomination dans le Corps des Commissaires de Police des Forces de Sécurité Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
 - VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
 - VU l'Ordonnance N° 69-42/PR/MIS du 2 décembre 1969 portant Statut Spécial des Personnels de la Police d'Etat de la République Populaire du Bénin ;
 - VU l'Ordonnance N° 71-34/PC/MIS du 5 Juillet 1971 modifiant les articles 25, 26 et 46 de l'Ordonnance N° 69-42/PR/MIS du 2 Décembre 1969, portant Statut Spécial des Personnels de l'ex-Police d'Etat de la République Populaire du Bénin ;
 - VU le décret N° 69-300/PR/MIS du 2 Décembre 1969, portant Statuts Particuliers des Corps de l'ex-Police d'Etat,
 - VU l'Arrêté N° 223/MISON/DPE/SCAA-P du 20 septembre 1979 portant admission des intéressés au concours professionnel des Commissaires de Police ;
- SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

DECRETE :

Article 1er - Sont nommés Commissaires de Police Stagiaires pour compter du 27 Août 1979, les Officiers de Police dont les noms suivent, admis au Concours Professionnel des Commissaires de Police :

- KPADJOUA Nicolas
- AMOUSSOUGA Innocent
- ADJIBOLA Basile
- ADJOVI Nicolas
- AHOUANNOU Laurent
- ABALO Brès Innocent.

Article 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Chef d'Etat Major des Forces de Sécurité Publique. Leurs soldes et accessoires prennent effet pour compter du 27 Août 1979.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU LE 8 Juillet 1980

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL

EXECUTIF NATIONAL,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique

Isidore AMOUSSOU.-

GUEZODJE Vincent.-

Ampliations : PR 8 - ANR 4 - SGG 4 - SPD 2 - MF 2 - MISP 10 - Autres Ministères
22 - CCFSP 10 - Intéressés 6 - DPE DAJL INSAE 6 - IGE et ses sections - DCCT-
ONEPI 1 - Gde CHANC 6 - DB DCF 4 SOLDE TRESOR 4 - DI 4 - UNB-FASJEP-BN 6 JORPB
1 - CAB-MIL 2 - EMGFAP 4 - EMFSP 8 - CCFSP MISP 4.